



## **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

# PROCÈS-VERBAL

# SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LUNDI 11 ET MARDI 12 DECEMBRE 2023

## ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION

- 1. Remerciements à Madame Jacqueline BURION
- 2. Appel
- 3. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2023
- 4. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)
- 5. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2024
- 6. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2024
- 7. Rétributions des membres du Conseil général
  - 7.1 Présentation
  - 7.2 Rapport de la commission financière
  - 7.3 Discussion
  - 7.4 Approbation
- 8. Règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES)
  - 8.1 Présentation
  - 8.2 Rapport de la commission financière
  - 8.3 Discussion
  - 8.4 Approbation
- 9. Règlement relatif à la gestion des déchets
  - 9.1 Présentation
  - 9.2 Rapport de la commission financière
  - 9.3 Discussion
  - 9.4 Approbation
- 10. Budget des investissements 2024 et approbation
  - 10.1 Financement de la réfection du chemin En Perrey
    - 10.1.1 Présentation
    - 10.1.2 Rapport de la commission financière
    - 10.1.3 Discussion
    - 10.1.4 Approbation
  - 10.2 Financement de bornes hydrantes supplémentaires
    - 10.2.1 Présentation
    - 10.2.2 Rapport de la commission financière
    - 10.2.3 Discussion
    - 10.2.4 Approbation



- 10.3 Financement du séparatif des quartiers de la Reraise Grande Fin Rotta
  - 10.3.1 Présentation
  - 10.3.2 Rapport de la commission financière
  - 10.3.3 Discussion
  - 10.3.4 Approbation
- 10.4 Financement de l'achat de machines d'exploitation voirie
  - 10.4.1 Présentation
  - 10.4.2 Rapport de la commission financière
  - 10.4.3 Discussion
  - 10.4.4 Approbation
- 10.5 Financement de l'étude de faisabilité des projets AggloRivelac
  - 10.5.1 Présentation
  - 10.5.2 Rapport de la commission financière
  - 10.5.3 Discussion
  - 10.5.4 Approbation
- 10.6 Financement de l'extension du silo du chauffage à distance
  - 10.6.1 Présentation
  - 10.6.2 Rapport de la commission financière
  - 10.6.3 Discussion
  - 10.6.4 Approbation
- 10.7 Financement de la rénovation du bâtiment de l'Ange, toiture et équipements de la salle
  - 10.7.1 Présentation
  - 10.7.2 Rapport de la commission financière
  - 10.7.3 Discussion
  - 10.7.4 Approbation
- 11. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire
- 12. Présentation de la planification financière des investissements de 2025 à 2029
- 13. Présentation du budget du compte de résultats 2024
- 14. Rapport de la commission financière
- 15. Vote final du budget 2024 : compte de résultats et compte d'investissements
- 16. Communications du Conseil communal
- 17. Divers

M. Robert Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, aux Conseillers communaux (ci-après CC), à l'administrateur, au caissier, au responsable technique, à la Directrice de l'AES, à la presse, aux citoyens et à Jacqueline Burion.

Pour donner suite à la démission de Mme Jacqueline Burion, du poste de secrétaire du CG, M. Robert Savoy informe que le Conseil communal, sur préavis du bureau du CG a nommé Mme Anne Charrière au poste de secrétaire du CG dès le 1er décembre 2023. Mme Charrière connaît parfaitement les rouages de l'administration communale étant donné qu'elle y est active depuis 2005 en tant que secrétaire du CC. Elle a en outre toutes les compétences requises selon le cahier des charges établi pour ce poste. Il relève également que son poste de secrétaire du CC n'a pas d'incidence ni de contre-indication avec celui de secrétaire du CG. Le bureau ainsi que la présidence pourront compter sur une personne au fait des procédures et des délais à respecter. Elle sera le lien direct entre l'administration et le CG, d'où un réel avantage. Mme Charrière est assermentée. Elle est par conséquent aguerrie au secret de fonction. Il lui souhaite la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son nouveau mandat professionnel.

## 1. Remerciements à Madame Jacqueline BURION

M. le Président informe que Jacqueline Burion a adressé le 10.08.23 au bureau du CG sa lettre de démission du poste de secrétaire du CG avec effet au 30.11.23.



Il fait part du ressenti de Jacqueline Burion. Engagée le 1.03.20 pendant le COVID, ses trois années vécues au sein du CG et au secrétariat de diverses commissions ainsi que dans la plateforme jeunesse ont été très instructives pour elle tant au niveau du fonctionnement de sa commune qu'au niveau politique auquel elle ne s'intéressait pas vraiment avant. Ce fut donc un réel plaisir de travailler aux côtés du CG. Elle en gardera un très bon souvenir.

M. le Président gardera aussi un excellent souvenir du professionnalisme, de l'écoute et de la gentillesse de Jacqueline Burion. Ce n'est pas toujours facile de comprendre les méandres de la politique communale et de les retranscrire dans un procès-verbal. Son choix de quitter cette fonction, qui n'est pas facile, étant donné qu'il faut être disponible en soirée, elle l'a fait pour favoriser le bien-être de son garçon, atteint d'une maladie orpheline et de donner ainsi priorité à sa famille et à ses trois enfants. Il se permet un petit clin d'œil. Suite à la maladie de son fils, elle a fondé une association *L'ange Léo*, pour laquelle elle donne beaucoup de temps. Le CG adresse ses vifs remerciements à Jacqueline, pour toutes les années passées pour le bien de la commune, beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

M. le Président remet un présent à Jacqueline Burion sous les applaudissements de l'Assemblée. Il lui donne ensuite la parole.

Jacqueline Burion relève que c'est la première fois qu'elle a la parole en trois ans au sein du CG. Elle remercie le CC, Serge Praz qui était là quand elle avait besoin, les différents Présidents. Elle a eu beaucoup de plaisir et a beaucoup appris dans cette fonction. Sa situation familiale fait qu'elle ne peut plus assumer cette fonction. Elle remercie le CG et souhaite bonne chance à Anne Charrière.

M. le Président informe que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du Conseil général par courriel en date du 30 novembre 2023. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation.

Il donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

#### 2. Appel

M. le Président donne la parole à M. Etienne Wirz qui procède à l'appel.

Présents: 27 Conseillers généraux

Excusés: Mmes Maude Landry et Adrienne Monnard et M. Yuri Gramigna

Le Conseil communal est au nombre de sept.

Le quorum étant atteint, M. le Président informe que le CG peut valablement siéger. Il déclare la séance ouverte.

Il adresse ses condoléances à M. Steve Monnard suite au décès de sa grand-maman.

3. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du CG du 3 octobre 2023 a été remis aux membres du CG par courriel en date du 20 octobre 2023. Il n'appelle aucune remarque. M. le Président le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 26 voix et 1 abstention.

4. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant (e)

M. le Président informe que le groupe ACA propose la candidature de M. Vincent Hermann. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le CG élit M. Vincent Hermann scrutateur suppléant par acclamation. M. Vincent Hermann accepte son élection.



## 5. Election du/de la Président (e) du Conseil général pour 2024

M. le Président informe que le groupe ACA propose la candidature de M. Etienne Wirz, Vice-Président du CG. Aucun CG ne demande le scrutin de liste.

- M. Etienne Wirz est élu Président du Conseil général pour la période 2024 du CG par acclamation.
- M. Etienne Wirz accepte son élection et remercie le CG de la confiance accordée. Il entrera en fonction en mai 2024 après la séance des comptes 2023.
- 6. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2024
  - M. le Président informe que le groupe OSE propose la candidature de M. Roland Besse, scrutateur suppléant.

Le bureau du CG propose également de procéder à l'élection tacite du Vice-Président. Aucun CG ne demande le scrutin de liste.

- M. Roland Besse est élu Vice-Président du CG pour la période 2024 du CG par acclamation.
- M. Roland Besse accepte son élection et remercie le CG.
- 7. Rétribution des membres du Conseil général
  - 7.1 Présentation
  - M. le Président donne la parole à M. Laurent Menoud, Syndic.

Les jetons des commissions ont déjà été alignés avec ce que l'ACV a mis en pratique : CHF 90.- par membre et CHF 110.- pour le Président et le secrétaire. Le CC propose de mettre aussi à niveau les jetons pour les séances du CG. Les CG recevaient CHF 60.- jusqu'à maintenant. Cet alignement a été inclus dans le budget. Le bureau a demandé de traiter spécifiquement ce point. Il est à disposition s'il y a des questions ou remarques.

- 7.2 Rapport de la commission financière
- M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la Commission financière (ci-après ComFin). Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.
- 7.3 Discussion
- M. le Président ouvre le débat. Il n'y a pas de remarque.
- 7.4 Approbation

Au vote à main levée, la rétribution des membres du Conseil général est approuvée à l'unanimité des 27 membres présents.

- 8. Règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES)
  - 8.1 Présentation

M. le Président informe que le bureau ne demande aucune récusation au sein du CG. Il donne la parole à Mme Rahel Preisig, Conseillère communale. Celle-ci informe que le règlement actuel date de 2018, à savoir depuis l'intégration de la commune de Remaufens au cercle scolaire.

Avec l'augmentation de fréquentation de 50%, le règlement et le règlement d'application nécessitent des modifications pour préciser certains points et rendre le fonctionnement de cette structure plus efficace. Les principales modifications portent sur :

- la notion de projet pédagogique
- la description de l'organisation de la structure
- les inscriptions et la procédure relative : les dates ont été précisés et les contrats remplacés par des confirmations



- le dépannage
- la modification de la fréquentation
- la simplification des processus de suspension et exclusion
- la grille tarifaire
- des précisions sur le tarif appliqué en cas de séparation ou baisse de revenus.

La majorité des modifications découlent de la base légale, des recommandations du service de l'enfance et de la jeunesse, de la Direction de la formation et des affaires culturelles ainsi que du service des communes.

Le règlement a été soumis au surveillant des prix qui a renoncé à formuler une recommandation pour des raisons de priorités.

Le CG n'ayant pas de questions, Mme Rahel Preisig passe le règlement en revue page par page.

A *l'art. 2 Projet pédagogique*, **M. Roland Besse** demande si l'équipe éducative a été impliquée dans la démarche ou s'il a été rédigé par la Direction.

Mme Rahel Preisig passe la parole à Mme Tamara de Kinkelin, Directrice de l'AES, qui répond que toute l'équipe a participé à l'élaboration du projet pédagogique. L'objectif est de le revoir régulièrement pour continuer à l'alimenter.

A *l'art. 20 Dispositions finales*, **Mme Rahel Preisig** informe que l'objectif est qu'il entre en vigueur rapidement, si possible pour les inscriptions relatives à l'année scolaire 2024-2025.

8.2 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

8.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat. Le CG n'a pas de remarque à formuler.

8.4 Approbation

Au vote à main levée, le règlement est accepté à l'unanimité des 27 membres présents.

- 9. Règlement relatif à la gestion des déchets
  - 9.1 Présentation

M. le Président informe que le bureau ne demande aucune récusation au sein du CG. Il donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.

L'ancien règlement date de 2019 (hors PV : il date de 2020). La nouvelle base légale et les recommandations du Sen et du service des communes ont nécessité d'apporter des modifications au règlement. Les principales sont :

- Les définitions des déchets urbains et des déchets d'exploitation
- Les déchets d'exploitation doivent être éliminés par les entreprises, à leurs propres frais.
- Modification de la taxe de base annuelle maximum pour les entreprises de CHF 800.- à CHF 300.-

Le règlement a été soumis au surveillant des prix. Il a formulé la recommandation d'exonérer ou réduire fortement la taxe de base des activités accessoires ou pratiquées à domicile par des entreprises. Par simplification et en l'absence de critères précis pour les différencier, la réduction porte sur l'entier des entreprises (taxe de base annuelle de CHF 50.- au lieu de CHF 100.-).

Concernant les entreprises, le rapport de consultation du canton informait la commune que certains points n'étaient pas applicables au nouveau règlement. Il en ressortait que la commune aurait dû appliquer la taxe au poids. Ce procédé aurait entraîné des frais conséquents de transformation à la déchetterie, afin de gérer l'entrée et



la sortie des entreprises qui viendraient avec leurs déchets pour la taxation au poids. C'est pour cette raison que le CC propose d'accepter les modifications apportées. Le règlement a été soumis à la commission des déchets qui a donné un préavis favorable.

Le CG n'a pas de questions.

9.2 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

#### 9.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat. Il passe la parole à Mme Vanessa Lopez, qui a plusieurs propositions de modifications du règlement :

- Art. 16 et 18 : remplacer le terme langes par couches pour que cela corresponde à l'objet concerné par le règlement puisque le lange est ce qu'on met à l'intérieur de la couche et pas la couche en entier quand on parle des couches jetables ;
- Art. 20 Taxe de base : ajouter un 4ème alinéa : « Le CC peut définir des motifs d'exemption de la taxe. ». Ça laisserait la possibilité d'ajouter des exemptions à la taxe dans le règlement d'application pour les entreprises composées d'une seule personne qui travaille à domicile. ;
- Art. 26 al 1 : corriger l'orthographe : « Les décisions prises par le CC, un de ses services... » au lieu de ces services.

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Perroud. Concernant les langes, il fait remarquer que l'article a été copié du règlement-type du canton, raison pour laquelle le terme apparaît ainsi dans le règlement proposé. Néanmoins cela ne lui pose pas problème de changer le terme.

M. le Président demande si M. Pierre-Alain Perroud a une remarque concernant l'art. 20 al. 4 « Le CC peut définir des motifs d'exemption de la taxe. ». Il ne voit pas d'inconvénient à ajouter cet alinéa 4. Cela donne la possibilité au CC de traiter au cas par cas.

M. le Président passe la parole à M. Vincent Hermann. Il informe que le nouveau règlement a été discuté au sein de l'ACA. Des citoyens trouvent dommage de faire disparaître ce service pour les entreprises étant donné qu'on tend à privilégier l'activité artisanale dans la commune. Cela va à contrecourant de ce principe. Serait-il possible d'utiliser l'art. 2 al 2 b « Le CC peut décider la prise en charge de l'élimination des déchets d'exploitation par contrat de droit privé » pour certaines entreprises pour avoir toujours la possibilité de traiter leurs déchets sur place ?

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Perroud. Il rappelle que le CC s'est longuement attardé sur la problématique des entreprises qui était la principale pierre d'achoppement de ce règlement. Des recommandations ont été faites par le canton. Si la commune voulait être en adéquation avec les recommandations cantonales, elle aurait dû mettre en place un système de pesage d'entrée et de sortie pour les entreprises qui amènent leurs déchets.

Le CC ne trouvait pas très normal que le citoyen doive participer à l'investissement de base pour le pesage des déchets des entreprises, qui sont souvent des déchets d'exploitation qui proviennent de travaux que les entreprises facturent à leurs clients et qui finissent à la déchetterie. Pour l'entreprise, ces déchets sont quasiment éliminés gratuitement. D'où la décision radicale du CC de ne plus accepter les entreprises à la déchetterie pour éviter des frais. Si le CG en décide autrement, il faudra apporter des modifications à la déchetterie afin de pouvoir peser ces déchets, la facturation au mètre cube n'étant pas équitable.

Il ajoute que de plus en plus de communes n'acceptent plus les entreprises. A Attalens, la principale raison de refuser les entreprises est liée aux infrastructures à mettre en place à la déchetterie aux frais des citoyens.

M. le Président passe la parole à M. Georges Emonet. Celui-ci explique qu'il se sent tout de suite visé quand le CC



parle des entreprises, de DCMI, d'entreprises de construction... Chez eux (l'entreprise RESA Holding SA), il y a des bennes, à part pour le papier. Il aimerait savoir quelles entreprises sont concernées.

- M. Pierre-Alain Perroud répond que le règlement sera applicable à toutes les entreprises sur le territoire communal.
- M. Georges Emonet demande ce qui sera compris dans la taxe de base de CHF 300.-.
- M. Pierre-Alain Perroud relève que les CHF 300.- sont mentionnés dans le règlement de portée générale comme montant maximum.

Il ajoute que les CHF 50.- de taxe de base fixés dans le règlement d'application permettent aux entreprises d'amener des déchets urbains à hauteur d'un ménage.

M. le Président demande à Mme Vanessa Lopez si elle maintient ses demandes de modifications.

Mme Vanessa Lopez répond par l'affirmative.

M. le Président demande à M. Vincent Hermann s'il maintient sa formulation de l'art. 2 al 2 point b.

Celui-ci a entendu que des contrats de droit privé pourraient être passés par les entreprises avec la commune. Par conséquent, il ne maintient pas sa demande.

M. le Président clôt la discussion.

#### 9.4 Approbation

M. le Président informe que le CG va voter dans un premier temps pour le règlement tel proposé par le CC. S'il est accepté, la discussion sera close.

S'il est refusé, le CG votera dans un deuxième temps pour le règlement avec les modifications proposées par Mme Vanessa Lopez.

Au vote, le règlement proposé par le CC est refusé par 21 non, 6 oui.

Le règlement avec les modifications proposées par Mme Vanessa Lopez est ensuite présenté pour approbation au CG. Les modifications sont les suivantes :

- Art. 16 et 18: remplacer le terme langes par couches;
- Art. 20 Taxe de base al 4: « Le Conseil communal peut définir des motifs d'exemption de la taxe.».
- Art. 26 al 1 : corriger l'orthographe : « Les décisions prises par le CC, un de ses services... » au lieu de ces services.

Au vote à main levée, le règlement avec les modifications des art. 16, 18, 20 et 26 est accepté par 25 oui, 2 abstentions.

10. Budget des investissements 2024 et approbation

## 10.1 Financement de la réfection du chemin En Perrey

## 10.1.1 Présentation

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Vice-Syndic. Il informe que selon la planification financière et l'état de dégradation avancé du chemin En Perrey, sa réfection ainsi que celui de la place communale à la fin du quartier est nécessaire. Une partie de l'adduction d'eau est en diamètre 100 et date de 1982.

La couche de roulement sera changée sur une longueur de 300 ml, une surface de 1'650 m2 et plus de 200 tonnes d'enrobé seront posés. La partie de l'adduction d'eau qui est en diamètre 100 sera changée pour profiter des synergies de ce chantier.



Le montant de l'investissement proposé est de :

Travaux de génie civil et revêtement bitumineux

CHF 115'000.-

Adduction d'eau fonte 125

CHF 28'000.-

Marquages

CHF 3'000 .-

**TOTAL TTC** 

CHF 146'000.-

La commission des routes a donné un préavis favorable.

10.1.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.1.3 Discussion

M. Le Président ouvre le débat. Il passe la parole à M. Reiner Suter, qui a une question technique. Il y a eu beaucoup d'inondations par le passé dans ce secteur (Ch. d'En Perrey 14). Les écoulements prévus sont-ils suffisants ?

M. Pierre-Alain Perroud passe la parole à M. Cédric Emonet, responsable technique. Il informe que sept grilles en mauvais état vont être changées. Elles vont pouvoir être réglées en hauteur pour mieux récolter les eaux. Lors du surfaçage de la route, la pente va être adaptée pour que l'eau s'écoule dans les grilles.

M. Pierre-Alain Perroud ajoute que le diamètre va être plus grand. Il remercie M. Reiner Sutter de sa remarque.

M. le Président clôt la discussion.

10.1.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 146'000.- est accepté à l'unanimité des 27 membres présents.

10.2 Financement de bornes hydrantes supplémentaires

10.2.1 Présentation

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Vice-Syndic.

Selon le Plan des Infrastructure d'Eau Potable (PIEP) la Commune doit installer des bornes hydrantes supplémentaires afin d'améliorer la protection incendie, l'une dans le périmètre scolaire (vers le terrain synthétique) et l'autre dans le secteur d'En-Quettolla.

Une subvention de l'ECAB d'environ CHF 4'500.- est attendue.

Le montant des travaux se définit comme suit :

Travaux de génie civil

CHF 38'000.-

Appareillage sanitaire

CHF 39'500.-

Paysagiste et remise en état propriétés privées

CHF 7'500.-

TOTAL TTC

CHF 85'000.-

La commission des routes a donné un préavis favorable.

10.2.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.



10.2.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat. La parole n'est pas demandée.

10.2.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 85'000.- est accepté à l'unanimité des 27 membres présents.

10.3 Financement du séparatif des quartiers de la Reraise - Grande Fin - Rotta

10.3.1 Présentation

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Vice-Syndic. Il fait l'historique pour expliquer pourquoi ce quartier est encore en unitaire. A l'époque, le VOG, qui gère la station d'épuration d'Ecublens, préconisait de laisser certains quartiers en unitaire afin d'amener un plus grand flux lors des orages pour nettoyer les conduites. Ce n'est plus le cas maintenant.

La problématique du traitement des eaux a changé. Les quartiers encore en unitaire doivent être mis en séparatif. Sur la commune d'Attalens, la Reraise est le dernier quartier en unitaire. A l'avenir il restera encore quelques cas à régler situés hors zone.

Les travaux de mise en séparatif sont prévus sur deux ans :

- 1ère année : mise à l'enquête, procédure marchés publics, soumissions et adjudication
- 2ème année : exécution des travaux.

Cet investissement est nécessaire afin d'être conforme au PGEE communal. Certains travaux entraîneront aussi la réfection de la route.

Le montant total de l'investissement s'élève à CHF 2'325'000.-

La commission des routes a donné un préavis favorable.

Concernant les raccordements des privés, la commune va effectuer les travaux jusqu'en limite de parcelle. Les propriétaires privés auront quatre à cinq ans pour effectuer les travaux de séparatif sur leur parcelle privée.

10.3.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.3.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat. La parole n'est pas demandée.

10.3.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 2'325'000.- est accepté à l'unanimité des 27 membres présents.

10.4 Financement de l'achat de machines d'exploitation de voirie

10.4.1 Présentation

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Vice-Syndic.

Un certain nombre de machines servant au service de la voirie sont en fin de vie et doivent être remplacées :

- remplacement d'une débroussailleuse thermique par un modèle électrique

CHF 5'000.-

- renouvellement du broyeur de bord de routes qui sera installé sur une machine existante

CHF 5'000.-

- renouvellement d'une lame à neige

CHF 22'000.-

L'investissement total est de :

CHF 32'000.-



L'investissement a été approuvé par la commission des routes.

10.4.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

La ComFin se demande s'il est judicieux de passer de si petits montants dans un investissement. Elle n'est pas adepte du groupage de petits projets pour arriver au montant de CHF 30'000.-.

10.4.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat. La parole n'est pas demandée.

10.4.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 32'000.- est accepté à l'unanimité des 27 membres présents.

M. Pierre-Alain Perroud remercie le CG de la confiance accordée et d'avoir accepté tous ces investissements.

10.5 Financement de l'étude de faisabilité des projets AggloRivelac

10.5.1 Présentation

M. le Président donne la parole à M. André Blunschi, Conseiller communal. Il rappelle ce qu'est AggloRivelac. 18 communes ont signé une convention pour un projet d'agglomération. Il y a 13 communes vaudoises et cinq communes fribourgeoises : Châtel-St-Denis, Remaufens, Bossonnens, Granges et Attalens.

D'ici 2040, la région devrait compter 30'000 habitants supplémentaires pour environ 12'000 emplois supplémentaires. Il faut réfléchir aujourd'hui afin que ces nouveaux habitants et emplois soient intégrés au mieux. Les réflexions se font sur cinq axes : l'urbanisation, les paysages et l'environnement, la mobilité, le tourisme et l'énergie.

En 2023, ces réflexions ont été consolidées lors d'ateliers et différentes séances afin d'aboutir à la version zéro, en consultation auprès des communes et associations régionales. En 2024, cette version va être rediscutée avec les différents intervenants pour aboutir en 2025 au projet final, qui sera envoyé à Berne pour consultation. Le processus durera deux ans avant d'avoir une réponse concernant les différents projets soumis.

Pour chacune des mesures d'Agglorivelac, une étude de faisabilité doit être faite au préalable. Sans cette étude, il n'est pas possible d'obtenir de subvention. L'ensemble des mesures de la version zéro s'élève à CHF 150 millions. La ville de Vevey a financé à hauteur de CHF 2.5 millions les études qui la concernent.

M. André Blunschi présente les mesures pour Attalens :

Projet 1 Parking multimodal « La Condémine » : mise en place d'un système permettant le changement de mode de transport au centre du village (optimisation du parking, amélioration de l'accueil des bus avec création d'un terminus, création de places de parc pour les vélos, possibilités de recharge électrique pour tout type de véhicules,...). Cette étude sera de toute façon utilisée pour le projet de bâtiment Entrée du village.

Projet 2 Bassin de rétention communal combiné avec une zone naturelle et de détente : dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux, la commune doit réaliser un grand bassin de rétention « Es Verchère » pour réguler les apports d'eau à la Biorde. L'idée est de créer une zone de détente avec un plan d'eau et un sentier didactique. Cet ouvrage obligatoire pourrait être co-financé par le Canton.

Projet 3 Desserte en transports publics du secteur Tatroz / Vuarat/Rombuet : dans l'hypothèse d'une desserte régulière en transports public dans ce secteur, l'implantation d'arrêts de bus et les aménagements routiers à la charge de la Commune doivent être étudiés.

Projet 4/ Création d'un trottoir et d'une piste cyclable Attalens – Vuarat – Remaufens : en vue d'améliorer la sécurité et le confort sur cet axe, une étude de trois variantes de tracé/solutions avec rapport et comparatif des possibilités techniques pour le cheminement des piétons/vélos et prévue. Cette mesure fait partie d'une mesure



générale de piste cyclable et de voie verte.

Le coût total des études s'élève à CHF 48'000.-.

10.5.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.5.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat.

Il passe la parole à **M**. Loïc de Keuster. Il demande si le projet 4 sera similaire au tronçon Palézieux-Oron, qui est très efficace en termes de sécurité, le trottoir étant séparé de la piste cyclable ou s'il y aura simplement un marquage sur la route.

M. André Blunschi répond que l'étude le dira, même si personnellement il est favorable à une variante avec une séparation trottoir-piste cyclable.

M. le Président passe la parole à M. Roland Besse. Il demande si l'étang est un plan d'eau permanent ou s'il va être asséché ? S'il est permanent, il serait possible d'y mettre des poissons.

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Perroud qui explique qu'à la base, c'est un bac de rétention qui doit réguler l'eau en cas de fortes pluies. Par conséquent, ce n'est pas dit qu'il y ait tout le temps de l'eau.

M. Cédric Emonet précise que si la partie bac de rétention va bien se vider et se remplir, il est projeté de garder une partie où il y aura tout le temps de l'eau.

M. le Président passe la parole à M. Georges Emonet qui s'interroge. Sachant que ce bassin serait situé hors zone, y aura-t-il la possibilité de le réaliser ?

M. Cédric Emonet répond que c'est une bonne question et que c'est une des raisons pour lesquelles une étude doit être menée. Un bac peut être réalisé hors zone. S'il devient une zone de loisirs, ce sera au canton de décider s'il considère qu'il s'agit d'un bassin de rétention ou d'une zone de loisirs.

M. le Président passe la parole à M. Samuel Russo. Il demande si le nombre de projets présentés par les autres communes est connu. La commune d'Attalens présente-t-elle un nombre de projets similaire par rapport aux communes de la même taille ?

Une fois que les projets seront intégrés et auront été approuvés, sera-t-il possible de les modifier ? Sera-t-il possible d'en rajouter ou d'en enlever ? A quel point le vote du CG de ce soir aura-t-il un impact ?

M. André Blunschi répond que les travaux débuteront en 2028. Les communes restent maître sur leur territoire des projets qu'elles vont réaliser ou non. L'objectif est d'avoir une coordination entre les communes. Ex. piste cyclable. Il n'y a cependant rien de contraignant. Pour l'instant ce sont des réflexions globales pour l'avenir.

Est-il possible d'ajouter ou enlever des mesures ? Il est possible d'en enlever et d'en rajouter tant que le projet final n'a pas été déposé. Cela fait cependant deux ans que des réflexions se font sur les mesures qui sont potentiellement subventionnables.

M. Samuel Russo revient sur sa première question. La quantité de projets d'Attalens est-elle proportionnelle par rapport au budget ? Il n'en a pas l'impression. Vevey va dépenser environ un 1% de son budget en études. Ce n'est pas le cas d'Attalens avec des frais d'étude de CHF 48'000.- seulement. AB ne peut répondre. Il se renseignera.

M. le Président passe la parole à M. Roland Besse. Par rapport à la synchronisation avec les autres communes, il demande s'il est prévu de terminer le tronçon piétonnier entre Attalens et Bossonnens.

M. André Blunschi passe la parole à M. Pierre-Alain Perroud. Celui-ci répond que le Valtraloc de Bossonnens va se réaliser sur deux ans. Le CG a voté l'année passée un budget pour la jonction entre Attalens et Bossonnens.



M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy. Celui-ci demande ce qu'il faut comprendre par « des projets cofinancés par la confédération » Est-ce que la proportion est connue ?

M. André Blunschi répond que la proportion est de 30 à 60% pour les projets soutenus par la Confédération. Le canton peut également co-financer certains projets à hauteur de 10-20%.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt le débat.

10.5.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 48'000.- est accepté à l'unanimité des CG présents.

10.6 Financement de l'extension du silo du chauffage à distance

10.6.1 Présentation

M. le Président donne la parole à M. André Blunschi. Il explique que dans le cadre de la convention passée avec le Groupe E, la commune doit, dès que la consommation de plaquettes forestières d'un exercice annuel dépasse trois GWh (consommation de bois), agrandir le volume du silo. Ces travaux sont à la charge de la commune en ce qui concerne le silo et les installations sont à la charge du Groupe E.

Le seuil de trois GWh a été atteint et l'actuelle taille du silo impose de le remplir à intervalle de quelques jours lors de la saison froide. Cette cadence ne permet pas une gestion économique de la ressource, génère des transports très fréquents ainsi qu'un nombre trop élevé de manœuvres dans le secteur de remplissage.

Le loyer actuel perçu est de CHF 12'100.- /an auquel il faudra rajouter environ CHF 7'000.-/an (2.5% des nouveaux investissements) ce qui représente un loyer encaissé annuel total de CHF 19'000.-/an.

Pour cet agrandissement, le Groupe E a calculé le volume nécessaire pour l'extension du silo ainsi que le budget de sa réalisation.

M. André Blunschi a demandé des conseils après de M. Jacques Genoud. C'est lui qui a conseillé de poser un acrotère. Avec l'agrandissement, le remplissage devrait se faire une fois par semaine au lieu de deux à trois fois par semaine à l'heure actuelle.

10.6.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.6.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat.

Il passe la parole à M. Roland Besse, qui demande si les trappes actuelles vont être condamnées ou conservées.

M. André Blunschi répond qu'elles vont être remplacées par l'acrotère.

M. Cédric Emonet explique qu'il y aura quand même plusieurs trappes pour répartir les copeaux déchiquetés. Actuellement avec deux trappes, cela crée des cônes lors du remplissage, ce qui a pour conséquence que le volume disponible ne peut être rempli. Plus il y a de trappes, plus il est possible de répartir uniformément le bois déchiqueté. Avec le volume théorique actuel de 250 m3, il n'est possible de mettre que 170 m3. Certes, il y aura plus de trappes, mais la zone sera sécurisée avec des barrières et il y aura moins de passages de camions.

M. le Président passe la parole à M. Etienne Wirz. Celui-ci demande si le service technique a examiné la possibilité d'installer une vis sans fin ou un autre système de distribution.

M. Cédric Emonet répond que cela a été étudié. Sur ces gros silos, les solutions sont limitées. Quand il y a une certaine hauteur, il n'est plus possible de rapatrier les copeaux déchiquetés. La solution proposée est ce qui fonctionne le mieux à l'heure actuelle sans que ce soit optimal.

M. le Président passe la parole à M. Loïc de Keuster. Celui-ci relève qu'il y a actuellement deux à trois remplissages



par semaine. S'il comprend bien, il y aura moins souvent de livraisons, mais plus de camions en une fois.

- M. Cédric Emonet répond par l'affirmative.
- M. le Président passe la parle à M. Gérard Colliard qui demande quel est le volume de l'ancien silo et le volume du nouveau.
- M. Cédric Emonet répond que Celsius a calculé ce qui est nécessaire pour pérenniser l'installation dans les prochaines années. Il faut augmenter la volumétrie d'environ 70%. Actuellement il est possible de mettre environ 160 m3. Avec l'extension du silo et les trappes qui vont optimiser le remplissage, il sera possible de mettre 290 m3.
- M. Gérard Colliard fait un petit rappel pour les CG récents. Lors de la création de la centrale de chauffe, il y avait eu une tentative de référendum pour déplacer la centrale de chauffe en zone artisanale : les gros problèmes actuels avaient déjà été pressentis lors de la création de la centrale en 2003.
- M. Etienne Wirz rebondit sur le point de M. Loïc de Keuster : 3 camions 3 fois par semaine ou 9 camions une fois par semaine. Pour lui l'argument écologique tombe.
- M. André Blunschi répond qu'il faut bien remplir le silo.
- M. Etienne Wirz comprend l'explication au niveau de la continuité de l'exploitation, mais ce n'est pas un argument écologique.
- M. Cédric Emonet ajoute qu'un argument important est la sécurité sur le site scolaire. Il est plus facile de sécuriser un événement plus long que plusieurs événements sporadiques et difficilement planifiables.
- M. Eliot Savoy relève qu'il y a quand même une optimisation écologique. Le déchiqueteur se déplacera avec sa machine une fois par semaine et non deux ou trois fois. Le ratio en termes de transports est plus intéressant. Le fait d'avoir un silo plus grand permet également de l'approvisionner avec des véhicules qui peuvent amener plus de volume.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

10.6.4 Approbation

A main levée, l'investissement de CHF 295'000.- est approuvé à l'unanimité des CG présents.

10.7 Financement de la rénovation du bâtiment de l'Ange, toiture et équipements de la salle

10.7.1 Présentation

M. le Président donne la parole à M. Aurélien Espinasse, Conseiller communal.

L'investissement concerne deux objets : la toiture et l'équipement de la salle.

Concernant la toiture, lors d'une inspection des bâtiments, le service des bâtiments a découvert la présence de moisissures dans les combles de l'Auberge de L'Ange.

Une entreprise spécialisée a vérifié qu'il ne s'agissait pas de mérule et a confirmé qu'il s'agit d'un élément minéral. Selon le mandataire, il faut traiter la zone puis isoler entre chevrons y compris la pose d'un pare-vapeur.

Le budget est de CHF 63'000 .- .

Le deuxième objet concerne deux équipements de la salle de spectacle. Le premier est le matériel de sonorisation qui est vétuste, énergivore et ne répond plus aux besoins des utilisateurs. La connectique n'est également plus aux normes actuelles. Cela oblige les utilisateurs à mettre en place des installations parallèles avec un coût de location onéreux.

Le deuxième équipement concerne l'installation de projection qui est également obsolète et ne permet plus de projection correcte lors des assemblées ou séances. Il est proposé d'installer un beamer professionnel ainsi qu'un écran motorisé de 4 mètres de largeur.



Le remplacement du système de sonorisation ainsi que de l'appareil de projection contribueront à une utilisation confortable et accrue de cette salle permettant d'attirer une nouvelle clientèle grâce à ces deux installations modernes.

Le montant de l'investissement est de CHF 63'000.-.

10.7.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.7.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat.

Il passe la parole à M. Loïs de Keuster. Vu le montant investi, il demande de veiller à ce que le matériel de sonorisation soit utilisable par les utilisateurs.

- M. Aurélien Espinasse répond que c'est le but.
- M. le Président passe la parole à M. Renaud Gauderon. Il demande si le taux d'occupation de la salle est connu.
- M. Aurélien Espinasse répond qu'il y a quatre à cinq assemblées par année et deux à quatre spectacles par année.
- M. le Président passe la parole à M. Samuel Russo. Il demande en quoi consiste l'idée d'attirer une nouvelle clientèle.
- M. Aurélien Espinasse répond qu'au niveau du district, cela permettrait d'attirer des spectacles plus professionnels.
- M. le Président passe la parole à Mme Vanessa Lopez. Celle-ci trouve très bien de rénover les équipements de cette salle. Pour répondre à la question de Renaud Gauderon, la salle est peu employée actuellement car elle est peu agréable à utiliser. Elle espère vivement que les rénovations vont permettre une utilisation plus assidue de cette salle. Ce serait important d'étudier aussi l'isolation sonore entre la salle et le restaurant et d'examiner l'éclairage.
- M. Aurélien Espinasse répond que le remplacement des éclairages est à l'étude (LED).
- M. le Président passe la parole à M. Julien Echenard. Il demande si les milieux concernés ont été consultés.
- M. Aurélien Espinasse répond qu'il a eu un contact avec la SDA qui a fait un spectacle l'année passée. L'artiste qui est venu jouer coûtait moins cher que le prix de l'équipement.
- 10.7.4 Approbation

A main levée, l'investissement de CHF 63'000.- est approuvé à l'unanimité des CG présents.

M. le Président suspend la séance quelques minutes.

Avant de clore la séance, M. le Président adresse un joyeux anniversaire à Mme Béatrice Perroud et M. Cédric Emonet.

M. le Président clôt la séance plénière à 20h58.



## SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

M. Robert Savoy, Président du CG salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, aux CC, à l'administrateur, au caissier, à la presse et aux citoyens.

## Appel

M. le Président donne la parole à M. Etienne Wirz qui procède à l'appel.

Présents: 27 Conseillers généraux

Excusés: Mme Adrienne Monnard et MM. Nicolas Duc et M. Yuri Gramigna

Le Conseil communal est au nombre de sept.

Le quorum étant atteint, M. le Président informe que le CG peut valablement siéger. Il déclare la séance ouverte.

## 11. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire

M. le Président donne la parole à M. Laurent Menoud, Syndic. Il salue le CG et ses collègues. Il propose de ne pas relire les documents, mais d'en faire un résumé et d'aller à l'essentiel.

#### Résumé à l'intention des décideurs

Quand on parle d'analyse budgétaire, il faut d'abord situer l'enveloppe budgétaire des charges, soit un peu plus de CHF 25 millions. C'est la quatrième année que MCH2 est appliqué. Les charges sont stationnaires mais suivent une tendance croissante.

Ce montant de CHF 25 millions situe l'ampleur des défis de la commune. Les défis démarrent à la fin de l'été avec les investissements. Le CC remercie le CG pour les 7 investissements validés. A la rentrée, le CC travaille sur une base comparative pour le budget de fonctionnement, parfois sur une base zéro par exemple avec l'AES, en forte croissance, pour lequel il a fallu redéfinir clairement les ressources.

Si les charges augmentent, c'est en lien avec les charges de transfert ou charges liées. A Attalens, elles représentent 48% et sont stables entre 2023 et 2024. La commune a donc plus de 50% du budget à disposition, dans un libre choix.

Les charges de transfert concernent principalement les charges liées aux associations intercommunales. L'ensemble des éléments a pour conséquence une augmentation cumulée de CHF 747'000.-.

Concernant les ratios présentés, les conditions sont fixées par MCH2 et la loi sur les finances communales. Il faut vérifier que les domaines s'autofinancent :

- à 100 % pour l'approvisionnement en eau et la protection des eaux : si le pourcentage n'est pas de 100%, la commune puise ou met à la réserve
- à 70% pour la gestion des déchets et 50% pour le ratio sur les taxes aux sacs : ces seuils sont respectés pour le budget 2024.

Le CG n'a pas de questions.

## 12. Présentation de la planification financière des investissements de 2025 à 2029

M. le Président passe la parole à M. Laurent Menoud.



## Evolution du compte de résultats 2025-2029

Avant de parler d'investissements, il explique que le CC travaille sur un plan financier en termes de fonctionnement. L'ACV est en train de consolider les budgets 2024 du COV, du RSSV et de l'ACV. Il y aura alors une base beaucoup plus solide pour planifier un budget de fonctionnement. Les investissements qui vont être présentés ont aussi une incidence sur le fonctionnement parce que certains bâtiments, au-delà des charges financières, auront besoin de ressources pour l'exploitation.

Les intentions de la planification du fonctionnement sont posées sans avoir été transposées en chiffres. Cela donne un avant-goût des hypothèses qui vont être posées pour cette planification. C'est sur la base des informations de

l'ACV que certains pourcentages pourront être adaptés. Le CC y travaille. Ce sera primordial pour planifier à cinq ans l'évolution des finances communales au niveau du fonctionnement. Il demande si le CG a des questions.

M. le Président passe la parole à M. Roland Besse.

Celui-ci fait remarquer que par rapport aux revenus fiscaux, il est indiqué qu'il y a une progression constante alors que les années passées, l'augmentation était aussi de 3%.

- M. José Diaz, caissier, explique qu'il s'agit de moyennes lissées sur le futur. Par revenus fiscaux, il faut comprendre tous les revenus fiscaux : ordinaires et extraordinaires.
- M. Laurent Menoud ajoute que le CC doit encore affiner le suivi des rentrées fiscales. Cela commence par un suivi serré auprès du service des contributions pour que les avis de taxation rentrent. La commune va également affiner la façon de suivre les rentrées fiscales année par année. Chaque citoyen a un chapitre fiscal. Mais quand l'argent a été versé il n'est plus possible de distinguer année par année. Cela ne permet pas de faire des projections très pertinentes.
- M. le Président passe la parole à M. Samuel Russo. Il a l'impression que cela fait deux ans déjà que lors de la présentation des budgets, le CC communique que la planification du compte de résultat sera prête pour l'année suivante. Il y a toujours des choses qui vont changer, comme l'ACV qui consolide les budgets du COV, RSSV et ACV. Où en est concrètement le CC ? Manque-t-il juste ces chiffres-là ? Ou le CC va tenir le même discours l'année prochaine ?
- M. Laurent Menoud répond que la planification est prête à 80% avec les hypothèses qui sont là. Il faut encore calculer les frais de fonctionnement des gros investissements : le bâtiment *Cœur du village*, le bâtiment *Entrée du village* et le bâtiment *Les Artisans 20*. Il n'y a pas encore une vision assez précise sur ces projets pour poser des chiffres, qui auront une certaine conséquence. Reprendre les moyennes du passé pour estimer l'évolution des charges de fonctionnement normales c'est possible. Par contre il faut affiner les chiffres pour les projets communaux.
- M. le Président demande s'il faut s'inquiéter sur la base des 80% intégrés dans la planification.
- M. Laurent Menoud répond par la négative. C'est l'estimation des rentrées fiscales qui permet de trouver l'équilibre. Les résultats restent sous la fameuse barre des 5% de prélèvement au capital, référence utilisée avant MCH2.

Comme il n'y a plus de questions, M. Laurent Menoud passe à la présentation de la planification des investissements.



## Planification des investissements

Fonction	Libellé	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Dépenses 2026	Dépenses 2027	Dépenses 2028	Dépenses 2029	
2	Formation		Annual Control of the					
2170	Bâtiments scolaires Attalens							
TANK THE RESIDENCE OF THE PARTY	Rénovation carrelage ancien Renard		130'000					
2176	Bâtiments cercle scolaire		100 000					
	Extension parc photovoltaï que Le Mouton				103'000			
	Trafic et télécommunications				100,000			
150	Routes communales et génie-civil							
	Achat véhicules et machines	32'000		225'0001				
	Reraise et Combetta - suite mise en séparatif	52.000		223,000				
	En Perrey	117'500						
	La Grande-Fin => En Perrey	111 300		173'500				
	Eclairage public			40'000				
	La Jaqua - partie haute (68 à 134)			40.000	200'000			
6151 6220	Bâtiment édilité				200 000			
	Panneaux solaires		1	120'000				
	Trafic régional et agglomération			120 000				
	Etude de faisabilité projets Agglo RiveLac	48'000						
	Environnement et aménag, du territoire	400001						
101								
7101	Réseau d'eau potable (EP), maintien de la							
	Pose 2 nouvelles bornes hydrantes (Ecoles, En-Quettola)	85'000 159'030						
	Adduction Reraise coordonnée avec mise en séparatif							
	Adduction En Perrey	28'000	04/000					
	Adduction d'eau Les Erables		91'000					
	Adduction école direction caravaning		202'500					
	Adduction vanne 3 voies Rte Vevey 44 - croisée Rotta			162'500				
	Adduction La Mulla 42 à la Jaqua 117				97'500			
	Borne hydrante La Mulla				31000	53'500		
7201	Béseau d'eaux usées (EU), maintien de la							
	Défauts et inspections collecteurs EC-EU		65'000	T		65'000		
	Relevés EC-EU chez les privés		50'000			50'000		
	Mise en séparatif quartier Reraise	2165970				00000		
7900	Aménagement du territoire							
	Procédure et réalisation d'un nouveau bâtiment	6'000'000		T				
	Construction bâtiment entrée du village				12'500'000			
	Economie publique							
790	Centrale de chauffe							
2.00	Agrandissement du silo CAD	235'000		I				
	Finances et impôts	235000						
630								
3630	Auberge de l'Ange	001000						
	Traitement isolation des combles	30'000						
	Màj équipements grande salle	33'000	T.O.O.LT.O.O.	77.01.00.0	10100000000			
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	8'993'500	538'500	721'000	12'900'500	168'500		

2024 : comprend les investissements acceptés par le CG à hauteur de CHF 3'000'000.- et l'intention de présenter dans le courant de l'année, le financement pour le bâtiment Cœur du village, qui sera dédié à une crèche agrandie, l'AES et des salles communes pour les sociétés. L'étude est en cours avec la commission de bâtisse. Cela explique le montant plus conséquent que ce qui a été voté par le CG.

2025 : il s'agit principalement d'un maintien des infrastructures à hauteur de CHF 538'500.- La planification va être revue tous les 6 mois. L'image présentée est un instantané.

2026 : l'achat d'un véhicule avait été différé en espérant que le marché des véhicules électriques soit plus favorable. Certains projets touchent les routes et l'éclairage pour un montant total de CHF 721'000.-

2027 : un gros montant est prévu. Le CG a voté un crédit pour mettre à jour le PAD qui comprend le bâtiment de l'ancienne poste et le parking de la Condémine. Une analyse plus fine des besoins est en cours. Le CC a l'intention de déconstruire l'ancienne poste pour construire à sa place le bâtiment *Entrée du village* dévolu à des surfaces commerciales, des logements, surfaces médicales. Ces points doivent être clarifiés par le groupe de travail qui récolte les besoins. Les CHF 12,5 millions sont conditionnés à la recherche de partenariats. Il s'agit du montant maximum si la commune construisait le bâtiment à titre public. Il y a d'autres modèles, comme les partenariats public/privé qui peuvent être étudiés.

Le CG n'a pas de questions.

## 13. Présentation du budget du compte de résultats 2024

M. Laurent Menoud présente tout le budget par têtes de chapitres : 011 Législatif, 012 Exécutif, etc.

Cela permet de présenter un budget équilibré. Les charges sont équilibrées par des revenus. Le budget est équilibré par prélèvement au capital propre de CHF 973'687.70. Au capital propre, il y a un montant de CHF 13,4 millions à disposition, qui figure au bilan au 31.12.2022.



M. le Président passe la parole à Mme Béatrice Perroud qui demande à quoi correspondent les postes non ventilables à la ligne 990.

M. Laurent Menoud répond que cela touche les dépenses non-spécifiées (CHF 30'000.-). Le montant de CHF 1'114'151.- concerne la réévaluation du patrimoine administratif exigée par MCH2. Les communes ont le droit de dissoudre la réserve ainsi créée, année par année. La commune rend aux citoyens ce qu'elle a mis de côté. C'est une façon d'équilibrer les comptes avec cet argent qui avait été mis de côté. Quant aux CHF 973'687.-, il s'agit d'une hypothèse de prélèvement au capital. Les postes non ventilables sont donc principalement les mouvements financiers liés à la mise en place de MCH2.

M. le Président passe la parole à M. Loïc de Keuster. En effectuant un calcul rapide, si la commune a besoin de la réserve, dans dix ans, il n'y en aura plus.

M. Laurent Menoud répond que la conclusion est correcte si un calcul linéaire est effectué.

M. Loïc de Keuster demande ce qui se passera dans onze ans. Le CC se pose-t-il la question maintenant ou dans onze ans ?

M. Laurent Menoud répond que le CC se pose chaque année la question. L'année passée, la commune a bouclé les comptes 2022 avec CHF 1,4 million de bénéfice. Il n'y a pas eu un prélèvement, mais bien un versement au capital. Le CC aimerait trouver l'équilibre. Chaque année la commune a réussi à mettre de l'argent de côté grâce aux impôts spéciaux. Le jour où il faudra prélever au capital, il faudra avoir une discussion avec la ComFin pour déterminer le seuil en-dessous duquel la commune n'ira pas. Si ce montant est atteint, il faudra discuter d'une augmentation des revenus, principalement par les revenus des personnes physiques. C'est trop tôt pour en parler : la commune actuellement gère le capital. Le déficit attendu en 2023 ne fait pas peur au CC. En effet, il y a souvent des bonnes nouvelles au niveau des impôts spéciaux et la commune est plutôt conservatrice au niveau des rentrées fiscales.

M. le Président passe la parole à Mme Céline Bezençon-Chollet. Concernant le retard de taxation du canton, elle aimerait savoir quel pourcentage des avis de taxation 2022 sont arrivés.

M. José Diaz répond qu'il n'a pas le pourcentage. Les taxations de décembre et janvier seront dans les comptes 2023. Il sera alors possible de dire quel pourcentage n'est pas encaissé. La commune relance le service des contributions tous les trois mois.

M. Laurent Menoud confirme qu'un état des lieux plus précis pourra être fait au bouclement des comptes. En 2024, une amélioration du système informatique permettra de suivre les rentrées fiscales année par année.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

## 14. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Bertrand Savoy, Président de la ComFin. Celui-ci donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission s'est réunie le 23 novembre 2023 pour l'étude du budget 2024. Nous avons pris connaissance des différents postes avec la collaboration de M. le Syndic, Laurent Menoud, responsable des finances et de M. José Diaz, caissier communal, qui nous a donné les renseignements et explications nécessaires aux questions posées.

## Le budget de fonctionnement

La ComFin note les éléments suivants :

- Compte tenu de MCH2, le budget de fonctionnement pour 2024 présente un total de charges égal au total de produits pour un montant de CHF 25 millions. Nous rappelons en effet que selon MCH2, il n'est plus possible de présenter un budget déficitaire. En cas de déficit, celui-ci doit être prélevé au capital propre de la commune. Si la commune ne disposait plus de réserves, il faudrait alors diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.
- Nous avons été informés par M. le Syndic des nombreuses discussions et efforts faits au sein du CC afin de



limiter les montants des pertes attendues.

- Dans son analyse la ComFin constate notamment que les principales charges suivantes augmentent : les charges de personnel (+CHF 280'000.-), les charges des biens et services et autres charges d'exploitation (+CHF 279'000.-), l'amortissement du patrimoine administratif (+ CHF 101'000.-), les charges de transfert (+ CHF 747'000.-) et les imputations internes pour CHF 155'000.-.
- Les principaux produits suivants ont augmenté : les revenus fiscaux (+ CHF 372'000.-), les taxes et redevances (+ CHF 112'000.-) et les revenus de transferts (+ CHF 423'000.-). Nous avons droit à un apport de CHF 1'100'000.-durant sept ans encore, montant qui vient de la réévaluation du patrimoine administratif.
- Nous constatons que l'augmentation des produits n'est pas à la hauteur de l'augmentation des charges. Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2024 présente un déficit de CHF 973'000. qui doit être prélevé au capital propre de la commune. En comparaison, le budget 2023 présentait un déficit de CHF 490'000.-. Le prélèvement prévu pour 2024 présente donc une augmentation de près de 100%. Le cumul de l'apport de la réserve de réévaluation et du prélèvement au capital propre approche les CHF 2 millions.

## Les budgets des investissements

Il y a eu de grandes discussions au sein de la ComFin au sujet de la durée d'amortissement des divers objets. La ComFin a pris conscience que les durées d'amortissement sont définies dans la directive 04 de l'annexe des Durées d'utilisation et taux d'amortissement du plan comptable MCH2. La ComFin a quand même fait quelques recherches et a pris connaissance de l'annexe D point 5 de la recommandation 6 du manuel MCH2 qui s'appelle Amortissement non planifié des immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif. Dans cette recommandation, la lettre d précise : « Dans certains cas, l'utilisation d'un actif se termine précocement et son potentiel d'utilisation se trouve significativement réduit. Un amortissement non planifié doit alors être comptabilisé. Un amortissement non planifié évite qu'un amortissement planifié ne soit mis en charge du compte de résultat au cours des années suivantes alors même qu'en réalité l'actif correspondant n'est plus utilisable ou partiellement utilisable.

Dans la lettre e sont listées les situations concernées : un abandon de l'utilisation de l'article concerné, une évolution technique, politique ou légale qui empêche en totalité ou en partie l'utilisation de l'article concerné, des mesures prises en matière d'aménagement du territoire qui empêchent en totalité ou en partie l'utilisation de l'article concerné, la destruction totale ou partielle de l'article, la décision de stopper un projet en cours de construction ou le démantèlement de l'article concerné.

C'est pour cela que pour l'ensemble des projets d'investissements, la ComFin souhaite que des amortissements non planifiés soient comptabilisés, si les objets remplacés ne sont pas complètement amortis

## Planification financière

Une projection sur cinq ans des budgets de fonctionnement permettrait d'avoir une meilleure vue sur l'évolution attendue des finances communales. Cette projection nous permettrait d'établir un plan d'action. Actuellement nous n'avons pas l'impression qu'il sera facile de diminuer les charges. L'augmentation des produits devra certainement passer par une augmentation de notre taux d'imposition.

Nous devons également déterminer quel sera le prélèvement maximal à notre capital propre afin de laisser une marge de manœuvre (un bas de laine) aux générations futures.

## Conclusion

La ComFin note que le CC a mesuré l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux.

Concernant les investissements, la ComFin invite le CC à effectuer des amortissements non planifiés pour les nouveaux investissements qui seront en lien avec des actifs en cours d'amortissement afin d'éviter le cumul des charges sur le budget de fonctionnement. Nous relevons également que les charges croissent toujours plus rapidement que les produits. Par conséquence, comme c'est le cas actuellement, une attention accrue doit être portée dans le budget de fonctionnement communal aux dépenses sollicitées par les associations de communes



notamment par l'intermédiaire de ses délégués.

La ComFin remercie toute l'administration et les membres de notre Exécutif pour le travail accompli dans l'établissement et la présentation du budget 2024.

La ComFin donne un préavis favorable aux budgets de fonctionnement et d'investissements.

- M. le Président ouvre le débat.
- M. Laurent Menoud remercie la Comfin pour la pertinence de l'analyse qui a été faite, notamment concernant les amortissements non planifiés. Le CC va en tenir compte. Cela aura des effets qui resteront certainement minimes. Chaque fois que les comptes sont bouclés, le CC veillera non seulement à l'activation des investissements, mais aussi aux amortissements. La remarque va être mise en pratique pour les comptes 2023.
- M. le Président passe la parole à M. Samuel Russo.

Il a la même demande que l'année passée. Après en avoir discuté avec d'autres CG, il relève que les budgets tels qu'ils sont fournis actuellement ne sont pas pratiques pour voir ce qui se cache derrière les chiffres, les tendances.

- M. le Président demande s'il aimerait recevoir le budget sous forme de fichier Excell.
- M. Samuel Russo répond par l'affirmative.
- M. Laurent Menoud informe que la ComFin a reçu un fichier Excell. Les CG qui le souhaiteraient peuvent en faire la demande au bureau.
- M. le Président en prend note.
- M. Bertrand Savoy ajoute que la présentation de l'évolution par tête de chapitres est assez parlante. Cela permet de voir tout de suite où se situent les augmentations et « justifier » où partent les CHF 2'000'000.-.

Il aimerait revenir sur le fait que la ComFin n'est pas tout à fait d'accord de faire des jumelages de petits projets pour créer des investissements à CHF 30'000.-. Quand les trois appareils pour la voirie seront activés dans les comptes, seront-ils activés de manière globale ou par trois montants séparés ?

- M. Laurent Menoud répond qu'ils seront activés par un montant global.
- M. José Diaz confirme que c'est le montant global qui sera activé au bilan.
- M. Bertrand Savoy rappelle que le CC a pris acte que des amortissements non planifiés sont demandés. Si la débroussailleuse est cassée après deux ans d'utilisation, comment faire un amortissement non planifié pour un seul appareil alors qu'il est groupé avec un ensemble de machines ?
- M. Laurent Menoud répond que ce sera géré au cas par cas si nécessaire. Le défi est le même que l'investissement soit de CHF 30'000.- ou CHF 50'000.-. A Attalens la limite est très basse en matière d'investissements. Il a déjà évoqué avec la ComFin la nécessité de réviser à l'avenir le règlement des finances. Pour répondre à la question, et sans parler du fait qu'il y a des garanties, si par malheur la débroussailleuse ne tient pas 10 ans, le CG en sera averti.
- M. Bertrand Savoy ajoute que dans un ménage privé, si un appareil casse, soit on s'en passe, soit on en rachète un : on n'en utilise pas deux en même temps.
- M. Laurent Menoud répond que les finances communales ne se gèrent pas comme un ménage, mais plutôt comme une entreprise. Dans une entreprise, il y a des amortissements légaux. La commune applique ces principes. Le CC prêtera garde à gérer la durée effective par rapport à la durée prévue dans les amortissements MCH2.
- M. le Président passe la parole à Mme Céline Bezençon-Chollet. Elle demande si un inventaire des actifs est parfois réalisé pour vérifier s'il n'y a pas des pertes de valeur.
- M. José Diaz répond que le patrimoine mobilier est réévalué tous les 10 ans à la demande des assurances pour voir si les valeurs d'assurance sont toujours actuelles. Le patrimoine administratif a été réévalué une fois avec le passage à MCH2. Le patrimoine financier doit également être réévalué de temps en temps.



M. le Président fait remarquer que la ComFin n'est pas aguerrie à faire des investissements assemblés de petits montants.

M. Bertrand Savoy ajoute que c'est d'autant plus vrai si juste après la commune annonce, plutôt qu'une perte, CHF 600'000 – CHF 700'000 de bénéfice.

Plutôt que d'ajouter ce montant au capital propre, il serait favorable d'acquérir les machines sur le moment plutôt que de les amortir sur dix ans surtout pour un petit montant.

M. Laurent Menoud répond que le CC va en tenir compte. Il demande à la presse de ne pas relater les chiffres sur un éventuel bénéfice, car il n'y a aucune affirmation possible à ce sujet.

Il y aura certainement une révision du règlement des finances avec un seuil plutôt à CHF 50'000.- qu'à CHF 30'000.-

- M. Bertrand Savoy relève que cela ne sert à rien si le CC continue à grouper les achats.
- M. Laurent Menoud confirme que le CC a compris que c'est un principe à changer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

15. Vote final du budget 2024 : compte de résultats et compte d'investissements

Au vote à main levée, le budget 2024 du compte de résultats et du compte d'investissements est accepté par 26 oui et 1 abstention.

M. Laurent Menoud remercie le CG pour la confiance accordée. Le CC va tenir compte des points relevés. Il remercie également ses collègues pour tout le travail. Le CC va passer à l'action. Pour les investissements, les dépenses pourront être effectuées à partir de février 2024, une fois le délai référendaire passé.

M. le Président remercie le CC et l'administration du travail accompli pour l'établissement du budget 2024.

#### 16. Communications du Conseil communal

## 16.1 Commission cohésion sociale : mise en place

M. le Président donne la parole à M. Eliot Savoy. Il informe que suite à la sollicitation des groupes politiques, la composition de la commission de cohésion sociale est désormais connue : Eliot Savoy, Laurent Menoud, Béatrice Perroud, Bertrand Savoy, Renaud Gauderon, Vanessa Lopez et Adrienne Monnard.

La première séance aura lieu le mardi 16 janvier 2024. Ce sera l'occasion de définir le champ d'action de la commission et l'éventuel élargissement à d'autres membres hors du Conseil général. Un règlement sera ensuite établi. Une visite à la commission de cohésion sociale de Châtel-St-Denis sera certainement agendée pour voir comment elle travaille.

## 16.2 Etang Tatroz parcelle 552 : recréation du biotope

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Perroud. Il informe qu'en parallèle à la demande émanant du Conseil général, le service de la faune et de la nature (SFN) prévoit d'effectuer des travaux en vue de rétablir la migration piscicole dans le secteur de l'ancien moulin de Franex.

L'ancien tronçon d'amenée au moulin à l'ouest du Tatrel est complétement asséché et le plan d'eau de retenue n'existe plus. Une séance a eu lieu sur place le 08.11.23 pour envisager de recréer ce biotope. Le SFN renseignera sur les possibilités de donner suite à ce dossier.



## 16.3 Carte dégriffée Commune : détails de la mise à disposition

M. le Président passe la parole à M. André Blunchi.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous Pour les habitants de la voyagez à prix réduit. Commune d'Attalens,

réduction de CHF 10.- par La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

carte journalière Pas de réservation

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage	Vente au guichet communal
2º classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs	
2º classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs	
1 <sup>re</sup> classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs	
1 <sup>re</sup> classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs	

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page cartejournaliere-commune.ch

Il ajoute que les cartes sont nominatives. Les anciennes cartes journalières sont toujours disponibles jusqu'au 30 janvier 2024.

#### 16.4 Voiture Mobility

M. le Président donne la parole à M. André Blunschi.

La livraison de la voiture Mobility et sa mise en service est prévue pour fin janvier 2024. Elle sera parquée sur le parking de la Condémine, place de l'Hôtel de Ville à côté de la borne électrique actuelle.

## 16.5 Suppression des subventions pour les voitures électriques

M. le Président donne la parole à M. André Blunschi.

Suite à l'analyse financière et des objectifs prioritaires en matière de développement durable, la commission de l'énergie a proposé la suppression des subventions pour les voitures électriques au bénéfice d'encouragements à l'utilisation des transports publics.

Le règlement de portée générale ne prévoit pas cette possibilité sans modification. Le Conseil communal a donc modifié le tableau des subventions dans ce sens et intégré au budget de fonctionnement 2024 la réduction de CHF 10.- à l'achat des cartes dégriffées Commune.

Une révision du règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement est à l'ordre du jour de la commission.

## 16.6 Artisans 20 : achat, composition du groupe de travail et calendrier

M. le Président donne la parole à M. Aurélien Espinasse.

Suite à l'acceptation du financement par le Conseil général lors de la séance du 3 octobre 2023, le Conseil



communal a procédé à l'achat avec une entrée en possession à fin 2024.

Comme le prévoit la feuille de route, un groupe de travail a été constitué avec les personnes suivantes : Aurélien

Espinasse, Françoise Jolivet, Cédric Emonet, Robert Savoy, Gérard Colliard, Vincent Hermann, Vanessa Lopez, Eliot Savoy et un membre de la commission d'aménagement : Roland Besse. En janvier aura lieu une toute première séance afin de récolter les besoins de la jeunesse.

## Prochaines étapes

- 31.03.2024 Résultats des réflexions du groupe de travail à valider par la Commission bâtiments et le CC
- 21.05.2024 Information / validation des affectations par le Conseil général
- 30.06.2024 Etablissement des budgets selon affectations retenues
- 01.10.2024 Validation du financement des affectations par le Conseil général
- Réalisation des aménagements et prise en compte des affectations réalisées pour mettre à jour et adapter le Masterplan
- M. le Président passe la parole à M. Dick Perroud. Concernant cet achat, il demande si le prix a pu être négocié.
- M. Aurélien Espinasse répond que CC n'a pas négocié le prix, car une estimation du prix a été faite par un expert qui a confirmé le prix. C'était un peu délicat de négocier, vu qu'il y avait un droit de préemption et que le CC est passé outre le droit de préemption.
- M. le Président passe la parole à M. Bertrand Savoy qui demande si la commune aura les clefs en janvier ou en décembre 2024.
- M. Aurélien Espinasse répond que ce sera fin 2024.
- M. José Diaz ajoute que la commune a acheté le bâtiment maintenant mais qu'elle entre en jouissance le 31 décembre 2024 : c'est une vente à terme.
- 16.7 Service technique : collaboration avec la commune de Granges
- M. le Président donne la parole à Mme Françoise Jolivet.

Suite à la sollicitation de la Commune de Granges et une analyse au niveau de la Basse-Veveyse, le Conseil communal a validé cette collaboration au niveau du service technique.

Le service technique d'Attalens fournit à la Commune de Granges des prestations dans différents domaines et en particulier dans le domaine de la police des constructions.

La présence hebdomadaire dans les locaux communaux de Granges est organisée. Elle permet un service de proximité et limite les échanges de documents et données informatiques. Ces prestations font l'objet d'un décompte et d'une facturation mensuelle.

Le Conseil communal de Granges conserve ses compétences et responsabilités.

#### 16.8 Position du CC à propos des fusions de communes

M. le Président donne la parole à M. Laurent Menoud.

Dans son programme de législature, le Conseil communal a retenu les collaborations intercommunales. Fournir des prestations à la commune de Granges en est un bon exemple. La collaboration étroite avec les communes de la Basse-Veveyse se fait dans les domaines administratifs et au travers du développement de l'ACV.

La situation de la Commune d'Attalens n'impose pas l'initiative d'un projet de fusion. Le Conseil communal répondra néanmoins favorablement à toute proposition d'études émanant de ses voisines.

M. le Président passe la parole à M. Roland Besse. Quand il avait posé sa guestion, il avait un souci derrière la tête.



Ce genre de collaboration débouche régulièrement à des charges liées. A terme, sa crainte est une perte de pouvoir du Législatif sur les plans financiers et décisionnels. Il suggérerait que le CC maintienne la transparence vis-à-vis du CG. Ce serait bien que des membres du CG entendent le CC par rapport aux décisions à prendre. Ça se fait

déjà par rapport au CO, au RSSV où des CG prennent part aux décisions en vue des assemblées.

Avec une structure telle que l'ACV, où il y a surtout une représentation des Exécutifs, le CG a moins de pouvoir.

M. Laurent Menoud arrondit les propos. Le CO, le RSSV et l'ACV ont des délégués et parmi eux figurent des CG. Attalens est la seule commune de la Veveyse à le faire avec l'intention de continuer. C'est une culture d'impliquer les CG dans les commissions, les groupes de travail, les prises de positions des assemblées de délégués.

Un CG n'est pas juste là pour valider des comptes et des budgets. Il doit être proactif. Le CC doit entendre les CG. S'ils estiment qu'une prise de parole est nécessaire, il faut en informer le CC par anticipation et ne pas attendre les budgets, date à laquelle les charges liées sont quasiment actées.

- M. le Président traduit que les CG doivent être actifs dans les commissions dont ils font partie. Il faut s'investir et se renseigner, poser des questions et si nécessaire influencer les décisions du CC.
- M. le Président remercie le CC pour ces informations importantes.

## 17. Divers

- M. le Président ouvre la discussion. Si le CG a des questions à poser, le CC répond de suite ou lors d'une prochaine séance du CG.
- M. le Président passe la parole à M. Loïc de Keuster. Dans le journal *Bon à savoir*, il a lu que les primes d'électricité ont augmenté l'année passée et continué d'augmenter cette année. Il se trouve que les cantons et communes touchent des revenus des fournisseurs d'électricité. Cela ne pousse pas les élus à changer les choses.

Attalens touche-t-elle de tels revenus ? Si oui, ces revenus peuvent-il être reversés aux citoyens ?

- M. Laurent Menoud informe qu'Attalens ne touche aucune rétrocession de bénéfice de groupe E, car la commune n'est pas actionnaire.
- M. le Président passe la parole à Mme Vanessa Lopez. Dans la lecture des documents soumis au CG, elle a remarqué de nombreuses façons d'utiliser l'écriture épicène. Elle propose de réfléchir à l'uniformisation des signes graphiques de cette écriture dans les communications de la commune.
- M. Laurent Menoud répond que le CC va y prêter garde et y réfléchir.
- M. le Président informe que le bureau en prend note.

Mme Vanessa Lopez suggère simplement d'uniformiser les signes.

M. Pierre-Alain Perroud demande s'il ne serait pas possible de simplement mentionner que la convocation s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Pour Mme Vanessa Lopez, la question n'est pas d'utiliser l'écriture épicène ou non, mais bien d'uniformiser les signes.

M. le Président passe la parole à M. Roland Besse. Il est un heureux utilisateur des transports publics. Il prend régulièrement le bus de ligne qui transporte les écoliers de Granges à Attalens. Il a été catastrophé par le comportement des enfants dans le bus. Il a notamment dû faire une remarque à un enfant qui jouait au ballon dans le couloir du bus.

Il se demande de quelle manière les enfants sont informés de la façon dont ils doivent se comporter dans un bus. C'est le rôle des parents. Mais est-ce que l'école ou la commune qui organise les transports n'a pas une part de



responsabilité ? Ne peut-on pas envisager des mesures pour améliorer la sécurité des enfants transportés ?

M. Aurélien Espinasse prend régulièrement le même bus. Des chauffeurs interviennent régulièrement. Cela calme les enfants.

Mme Rahel Preisig explique qu'il y a un bus de ligne. Les autres sont des bus privés. L'école est au courant des soucis rencontrés. Le travailleur social en milieu scolaire a pris les différents bus. L'école travaille avec les élèves à ce sujet.

Le canton envisage qu'il y ait à l'avenir un accompagnant dans les bus de transports publics. Ce n'est pas jugé nécessaire dans les transports privés, où le conducteur est sensé jouer ce rôle.

M. Yves Savoy estime que ce n'est pas nécessairement le problème de l'école mais plutôt une question d'éducation de la part des parents.

Mme Béatrice Perroud demande qui va payer les accompagnants.

Mme Rahel Preisig ne peut répondre pour l'instant. C'est encore trop tôt. Le dossier est dans les mains du canton.

M. Dick Perroud rappelle qu'il est une habitude sympathique de saluer tous les membres du CG à son arrivée. Pour y parvenir, il faut arriver avant le gong.

Le CG n'a plus de remarques.

M. le Président rappelle les dates des séances 2024 :

- le mardi 12 mars 2024 : séance ordinaire
- -le mardi 21 mai 2024 : séance des comptes 2023
- le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 : séance ordinaire
- le lundi 9 et mardi 10 décembre 2024 : séance des budgets 2025

Il invite le CG, le CC, MM. l'administrateur, le caissier, le responsable technique et Mme la secrétaire à réserver la date du vendredi 24.05.2024 à 13h00 pour la traditionnelle sortie du CG. Lors de cette sortie sera fêté le 66ème anniversaire de la constitution du CG. De 1958 à 2024, ce ne sont pas moins de 1980 CG qui ont œuvré pour le bien de la commune, de ses citoyennes et citoyens.

Faites honneur au 3ème marché de Noël d'Attalens le 16 décembre 2023. N'oubliez pas le spectacle organisé par la SDA « Poussette » le samedi 6 janvier à l'Auberge de l'Ange. Intéressez-vous au 30ème concours des solistes fribourgeois qui aura lieu du 19 au 21 janvier 2024 dans le périmètre scolaire d'Attalens par et pour la jeunesse, organisé par la fanfare régionale d'Attalens : il y aura 350 jeunes solistes, 3000 auditeurs et ... des besoins en bénévole.

En cette fin d'année 2023, M. le Président adresse, à M. le Vice-Président du CG, Mmes, MM. du Bureau, Mmes, MM. les CG, M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes et MM. les CC, M. l'administrateur, M. le caissier, Mme de la Presse, ses remerciements pour leur disponibilité et leur travail pour la collectivité et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année. En cette période propice à cela, il invite à faire de bonnes actions : geste improvisé envers un voisin, don à une association, telle que par exemple *L'ange Léo*.

M. le Président déclare la séance levée à 20h51. Une agape est servie à l'Auberge de l'Ange.



CONSEIL GENERAL D'ATTALENS

Robert Savoy Président Anne Charrière Secrétaire